



VILLE DE MONTLHÉRY

ARRETE INTERDISANT L'INSTALLATION ET L'OUVERTURE AU PUBLIC DU CIRQUE DE ROME N°2024-111

*L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq avril*

Le Maire de MONTLHÉRY,

- Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 325-14, R411-1 et suivants, R 411-25, R 415-6, R 417-10,
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
- Vu la note de Madame la Préfète de l'Essonne relative à la nouvelle posture Vigipirate « urgence attentat » à compter du 26 mars 2024,
- Vu le rapport de Police Municipale N° 2024-040010 relatif à l'installation illicite du « CIRQUE DE ROME » sur une parcelle communale et des dégradations de biens publics,
- Considérant qu'aucune demande officielle n'a été réalisée par les responsables du « CIRQUE DE ROME,
- Considérant les atteintes portées à la sécurité et à la salubrité publique, de nature à causer des troubles graves à l'ordre public.

ARRETE

Article 1 : L'installation et l'ouverture au public du CIRQUE DE ROME sont strictement interdites.

Article 2 : En cas d'ouverture du CIRQUE DE ROME, celle-ci ne pouvant qu'être illégale, le Maire de Montlhéry décline toutes responsabilités, quelles qu'en soient la nature et l'origine.

Article 3 : Les services de la Préfecture de l'Essonne, les autorités de police et de secours sont destinataires du présent arrêté, dont il leur appartient d'examiner les conséquences en matière de responsabilité, le Maire les en ayant préalablement informés.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- * Madame la Préfète de l'Essonne,
- * Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- * Monsieur le Commissaire de Police chef de la circonscription d'agglomération de Sainte Geneviève des bois,
- * Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montlhéry,
- * Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Arpajon,
- * Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- * Monsieur le Représentant du Cirque de Rome,

Département de l'Essonne - Arrondissement de Palaiseau - Canton de Longjumeau
Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Hôtel de Ville ● BP 70204 - 91315 Montlhéry Cedex ● Tél : **01 64 49 53 33**
Télécopie : **01 69 01 35 29** - Mél : mairie@ville-montlhery.fr - Site internet : www.montlhery.fr

Et pour information à :

- * Monsieur Stéphane ARAUJO, Adjoint au Maire délégué en matière d'associations, sports, loisirs et animations,
- * Monsieur Thierry Le BOUDEC, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité et Prévention,
- * Monsieur Christophe LAYEN, Directeur des Services Techniques,
- * Monsieur Pascal JEAN Responsable des Services Techniques,
- * Service Communication de la Ville de MONTLHERY.

Fait en Mairie, les jour,
mois et an que dessus,

Le Maire,



Claude PONS